



Je ne peux plus payer mon école, je risque le contentieux

Par **Lora61**, le **22/12/2007** à **12:25**

Bonjour,

Voila mon problème,

Je me suis inscrite il y a 1 an et demi à une école d'esthétique par correspondance " KARIS FORMATION ". Cette école ne me satisfait pas du tout et je suis actuellement sans emploi, je ne peux donc plus payer ma formation et aucune aide mets accordée. Je leur ai envoyée un courrier en recommandée avec accusé de reception en leur signalant que je voulais rompre le contrat, celle ci ne veut rien savoir et me renvoi tout le temps des courriers en me menacant de payer et si je ne paye pas de me mettre au contentieux. J'aimerais savoir si j'ai des droits et si il y a réellement le droit de me mettre au contentieux ?

Cordialement,

lora61